

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Cette présentation retrace les informations financières essentielles de la comptabilité de la commune de ROYE pour 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 442 392,11 € comportent des postes importants comme :

- L'entretien des voiries : 16 482,00 €
- Les charges de personnel (titulaires, Non titulaires, contrat et charges) : 173 156,82 € (comprenant 4 titulaires à temps plein et un contrat CUI-CAE)
- Les indemnités des élus : 47 157,46 €
- La participation au fonctionnement du Sivu du Rahin : 94 322,00 €

Les Recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 547 360,70 € sont alimentées principalement par les taxes et dotations :

- Produit des impositions directes : 217 120,00 €
- Dotation globale de fonctionnement : 150 616,00 €
- Dotation Solidarité rurale : 22 410,00 €
- FNGIR et FPIC : 33 337,00 €
- Les coupes de bois : 36 182,53 €

L'investissement :

Les dépenses d'investissement pour 2017 s'élèvent à un montant de 302 227,81 €. Comme les années précédentes, le remplacement de matériel pour les services techniques, l'achat de décorations de Noël et les travaux en forêt ont été réalisés. 2017 a vu la mise en place d'une semelle béton pour la pose de filets au stade de football, la réfection de la toiture de l'église pour un montant de 64 000 € et des travaux de voirie pour 8 730 €. Un achat de terrain qui servira d'accès sur des terrains pour de futurs projets d'urbanisme a été acheté. En 2017 a également été réalisé des travaux pour l'accessibilité de la mairie et de l'église. Des dépenses importantes ont été réalisées pour sécuriser la Voie de Lure (aménagement de 3 passages sur-élevés et du parking de l'école pour un montant de 106 600 €), et pour la création du Centre Culturel de ROYE (continuité du projet qui s'étalera sur plusieurs années) pour un montant de 103 000 € (honoraires, études diverses, honoraires architecte ...).

Depuis plusieurs années, la commune n'a plus d'emprunt.

Les taux d'imposition sont restés stables en 2017. Ils ont été fixés à : Taxe Habitation (7,63), Taxe Foncière sur propriétés bâties (9,91) et Taxe Foncière sur propriétés non bâties (43,43).

Vous trouverez ci-dessous, les informations financières sous forme de ratios, par rapport à la population (nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2017 : 1522 habitants)

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	290,66	0,00
2	Produits des impositions directes / population	142,65	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	359,63	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	198,57	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	113,68	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	39,14%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	80,82	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	55,22%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%